

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sylvie Wafer

<https://www.cadre21.org/membres/c21b291e4fb63cb60b574075>

Date d'obtention : 2021-12-14 01:41:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Analyse de la situation

Intervenir si l'évènement implique un élève de l'école - dans ce cas, compléter la grille d'incident

Saisir le cellulaire en cas de besoin

Contacter la police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ne pas s'impliquer trop rapidement en s'assurant que la situation porte préjudice à un élève de l'école -

Prendre le temps de recueillir les informations et de compléter les grilles d'évaluation d'incident.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'il y a plusieurs élèves d'impliqués ou que ce n'est pas la victime qui vient se déconcer.